

CONSEIL COMMUNAL DE CRISSIER

Séance du 24 septembre 2007

15. Divers

Vœu au sujet de l'objectif de législature 2006-2011 numéro 4.8 : GESTION DES DÉCHETS

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

Pour régler la question des déchets ménagers, afin d'en éviter le tourisme, on peut se féliciter que nos autorités cherchent à s'entendre dans un grand périmètre de communes, en l'occurrence « Lausanne-région ».

On nous informe que les discussions s'orientent vers **une taxe forfaitaire** censée tenir compte du principe « pollueur-payeur », c'est-à-dire

1. de **la quantité**
2. de **la qualité** des déchets

Mais, une personne seule, de condition modeste devrait-elle payer autant qu'une famille nombreuse aisée ?

Ne serait-il donc pas souhaitable d'ajouter un facteur social en prenant en considération aussi

3. la **situation économique** des ménages concernés ?

De plus, celui qui se donne **la peine de trier les déchets et de les porter à la déchetterie** (chose facilement décelable avec la carte à code-barre) ne devrait-il pas être moins taxé que celui qui se contente de fourrer tout dans de nombreux sacs poubelles devant son domicile ?

Tâche difficile que de faire entrer ces paramètres dans le calcul du forfait ?

Mais, effort utile pour éviter toute récrimination ou opposition dues à un sentiment d'injustice, qui pourrait, au travers d'une taxe forfaitaire, se traduire, chez certains contribuables persuadés et excédés de payer trop, par une avalanche de sacs poubelles remplis pêle-mêle de tous les déchets.

Pierre Grasset
Conseiller communal - ROLC